

DÉLIBÉRATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION
16 DÉCEMBRE 2021

Information sur la mission RH
Désignation des représentants au comité de pilotage

Monsieur le Vice-Président expose à l'assemblée :

« Vu l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2019 portant création de l'EPCC Cité des Électriciens arrêtant que l'EPCC est régi par ses statuts,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2021 portant modification desdits statuts,

Vu l'article II.4.1 des statuts de l'EPCC détaillant les attributions du conseil d'administration et explicitant que ce dernier délibère notamment sur les orientations générales de la politique de l'établissement ainsi que les créations, modifications et suppressions d'emplois permanents,

Vu la délégation de fonction du Directeur, annexée à la délibération 2021-CA029 du 7 octobre 2021, permettant de prendre toute décision concernant les modalités d'organisation de la Cité des Électriciens,

Vu la décision 2021-031 - Lancement d'une consultation concernant une mission d'accompagnement en ressources humaines reçue en Sous-Préfecture le 25 novembre 2021

L'EPCC souhaite s'adjoindre les compétences d'un prestataire pour l'accompagner dans une réflexion collective visant à optimiser le fonctionnement du service répondant aux nouvelles contraintes budgétaires, priorités culturelles et touristiques tout en améliorant les conditions de travail des agents. Afin de sortir des décisions à court terme, de mieux ouvrir la structure aux multiples enjeux du territoire et enclencher une dynamique plus épanouissante pour les agents, plus collaborative et créative avec ses partenaires, visiteurs et clients, la mission aura pour objectif d'accompagner l'EPCC pour passer d'une logique de management vertical à une logique de management plus délégitif et participatif plus adapté à la diversité des missions, situations et services du site.

La consultation auprès de trois cabinets (Calia Conseil, ProfilCulture Conseil et KPMG Expertise et conseil) s'est terminée le vendredi 3 décembre et la mission sera confiée à Calia Conseil pour un budget total de 24 650 € HT.

La mission se déroulera de janvier à avril 2021 et devra permettre aux agents et à l'encadrement de prendre du recul sur leurs pratiques en bénéficiant d'un regard et d'une analyse extérieurs, et de questionner l'organisation existante pour trouver un fonctionnement adapté pour permettre au service de gagner en efficacité et en confort de travail.

Le Comité de pilotage sera composé de six personnes :

- le Président de l'EPCC, Julien Dagbert ;
- un membre du conseil d'administration parmi les représentants de la CABBALR ;
- un membre du conseil d'administration parmi les représentants de la Ville de Bruay-la-Buissière ;

- un représentant du personnel ;
- le Directeur, Olivier Thierry ;
- le Responsable juridique et financier, Stéphane Boile.

Enfin, trois réunions de comité de pilotage sont prévues :

- au lancement, première semaine de janvier ;
- à la validation de la phase 1, la semaine du 21 février ;
- à la validation de la phase 2, la semaine du 28 mars. »

Monsieur le Vice-Président demande aux représentants de la CABBALR de désigner la personne les représentant au comité de pilotage.

Monsieur le Vice-Président demande aux représentants de la Ville de Bruay-la-Buissière de désigner la personne les représentant au comité de pilotage.

Le conseil d'administration, à l'unanimité,

ENTERINE Madame Maryse Bertoux et Monsieur Robert Mille pour représenter respectivement la CABBALR et la Ville de Bruay-la-Buissière au comité de pilotage.

Le Vice-Président,


Philibert BERRIER

Certifié exécutoire
compte tenu de la réception en Sous-préfecture le :
Et de sa publication le :
Le Président

Julien DAGBERT